

**COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF**  
**Procès- Verbal du conseil municipal**  
**du 28 août 2025**

Présents : JEUNET Mélanie, GRAPPE Bernadette, CHEVALIER François, FRANCOIS Marine, BRUILLOT Maxime, JACQUIN Thibault, DURANTON Jacques, BAUDURET Matthieu.

Excusés : BRETON Nicolas (pouvoir à DURANTON Jacques), BULONE Géraldine (pouvoir à CHEVALIER François), CLERGET Sébastien (pouvoir à JACQUIN Thibault), JARNO Pascal

Absent : DE JACQUELOT Rodolphe

Mme GRAPPE Bernadette a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal précédent
- ✓ Désignation du nombre de délégués à la Communauté de Communes La Grandvallière en 2026.
- ✓ Modalités de conventionnement avec le CEN pour les parcelles à Ilay.
- ✓ Délibération sur le rapport annuel du SIEG.
- ✓ Etude de devis pour entretien des routes.
- ✓ Dénonciation de la convention CAF pour l'extra-scolaire.
- ✓ Courriers divers ( Zoran TRKIC -Isabelle SALGADO – collège Saint-Laurent En GDx).
- ✓ Discussion sur l'opportunité d'achat Petit Maclu.
- Questions diverses

Mme le Maire demande l'adjonction de 2 points à l'ordre du Jour : Vote d'un Décision modificative au budget assainissement et ajout de 2 parcelles boisées aux ventes de l'automne : accepté à l'unanimité.

**1/ Approbation du PV précédent :**

A l'unanimité des membres présents à la séance précédente, le Conseil Municipal approuve le PV du 17 juin 2025 qui sera affiché et publié sur le site internet.

**2/ Décision modificative n°1- Budget Assainissement :**

A la demande de la trésorerie pour passer une provision, le Conseil ouvre les crédits nécessaires.

**3/ Ajout de parcelles boisées à la destination des coupes :**

Les services de l'ONF ont obtenu la possibilité d'augmenter les volumes à la vente de Levier. A l'unanimité, le Conseil ajoute à la destination des coupes 2025, les parcelles 228 et 229.

**4/ Désignation du nombre de délégués à la Communauté de communes La Grandvallière en 2026 :**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes La Grandvallière en mars 2026.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de fixer à 27 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes La Grandvallière, réparti comme suit (pas de changement par rapport à la situation actuelle) :

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
St Laurent en Grandvaux	1818	9
Nanchez	761	4
Grande-Rivière-Château	633	3
Chaux du Dombief	568	3
Fort du Plasne	478	2
Lac des Rouges Truites	395	2
La Chaumusse	391	2

St Pierre	362	2
TOTAL	5406	27

## **5/ Modalités de conventionnement avec le CEN pour la gestion des parcelles d'Ilay :**

Une convention est en cours avec le CEN pour préserver le patrimoine et assurer la gestion des zones humides de certaines parcelles communales situées à Ilay. Celle-ci arrivant à terme, Mme le Maire présente les nouveaux outils de conventionnement proposés par le CEN : bail emphytéotique ou obligations réelles environnementales (ORE). Avant toute décision, certains conseillers souhaitent rencontrer les services de CEN pour mieux appréhender ces différentes possibilités.

## **6/ Rapport annuel du SIEG :**

M. Jacques DURANTON, délégué au SIEG, présente le rapport annuel 2024 du service de l'eau potable. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel 2024 du S.I.E.G.

## **7/ Devis entretien des routes :**

Ces travaux d'entretien des routes avaient été confiés en juin à l'entreprise Point à Temps Jurassien pour un montant de 4 220 € H.T. Celle-ci, après plusieurs relances, a averti la commune courant Août de sa cessation immédiate.

L'entreprise Entretien Routier Jurassien a établi un devis de 4 600 € H.T. pour ces travaux, devis accepté à l'unanimité par le Conseil. En revanche, au niveau du délai, il n'est pas certain que ces travaux puissent être réalisés cet automne.

## **8/ Dénonciation de la convention CAF pour le service extra-scolaire de l'ALSH :**

La convention avec la CAF reste inchangée, car même si le service ne fonctionne plus pendant les vacances scolaires, le mercredi est considéré comme un temps extra-scolaire.

## **9/ Courier divers :**

- ✓ Zoran TRIKIC : sollicite l'achat de la parcelle ZE 115 pour stocker du bois et du stationnement. Le Conseil Municipal décide d'une rencontre sur le terrain avant toute décision.
- ✓ Isabelle SALGADO : demande l'achat de la parcelle communale cadastrée ZI 1. Le Conseil Municipal discute de cette demande mais ne peut donner une suite favorable car il a validé le principe de la location à Sonia CARREY des parcelles ZI 1 et ZI 2 dans la cadre de son projet d'installation agricole (poulailler) en Conseil municipal du 17 juin 2025.
- ✓ Collège de Saint-Laurent-en-Gdx : sollicitant un financement pour l'aménagement d'un terrain volley-ball. Le Conseil Municipal refuse au motif que la compétence Collège appartient au Département. Les communes assument la compétence des écoles du 1<sup>er</sup> degré, charge de plus en plus importante financièrement.
- ✓ Samuel HOCHÈDE : souhaitant l'achat de locaux dans le cadre de sa reconversion professionnelle. Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à la vente du local communal (parcelle B 306) situé à proximité du parking du Pic de l'Aigle car il est très utile à la gestion de ce site. Les autres locaux cités appartiennent à des propriétaires privés
- ✓ MASTER HMONG : demande la possibilité d'avoir un emplacement pour votre Food Truck de cuisine asiatique. Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable actuellement car aucun emplacement n'a une borne électrique et avant toute chose, les élus souhaitent réfléchir à la création d'un emplacement dédié au Food trucks de façon globale.

## **10/ Questions diverses :**

- ✓ Achat du Petit Maclu : Avant la séance, Martial VALLET et Roger MONNIER ont informés le Conseil de la vente d'une partie de l'indivision propriétaire du Petit Maclu. La commune du Frasnois et les syndicats de gestion du Lac d'Ilay et intercommunal d'alimentation en eau du Lac d'Ilay sont favorables à l'achat de cette partie et demande à la commune de CHAUX DU DOMBIEF de réfléchir au fait de s'associer à cet éventuel achat. Le Conseil Municipal prend note et réfléchira à cette question.

La séance est levée à 23 heures.